

# **Marché public d'assurance du personnel de la commune d'Arles-sur-Tech**

**Agents affiliés au CNRACL et IRCANTEC**

## **SOMMAIRE :**

|                                       |               |
|---------------------------------------|---------------|
| <b>Règlement de consultation.....</b> | <b>2 à 8</b>  |
| <b>Acte d'engagement.....</b>         | <b>9 à 19</b> |
| <b>Annexes.....</b>                   | <b>20</b>     |

## REGLEMENT DE CONSULTATION

### **Article 1 – Objet de la Consultation**

**La commune d'Arles-sur-Tech**, représentée par **M. Jérôme MOLAS Maire**, procède à une consultation en vue de souscrire son contrat d'assurance, garantissant tout ou partie des risques financiers liés à la protection sociale statutaire de son personnel titulaire et non titulaire, en application des dispositions :

- l'ordonnance n°45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- le décret n°60-58 du 11 janvier 1960 fixant le régime de sécurité sociale applicable aux agents permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel ou commercial
- le décret n°77-812 du 13 juillet 1977 relatif au régime de sécurité sociale des agents stagiaires de la Fonction Publique Territoriale
- le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale
- le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps non complet
- le Code général des collectivités territoriales
- le Code de Sécurité sociale.
- le Code de la commande publique dans ses dispositions relatives aux marchés publics

Commune d'Arles-sur-Tech :

- Nombre d'agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : 43
- Masse salariale globale des agents C.N.R.A.C.L. pour l'année 2025 : 1 028 912 €
- Nombre d'agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. : 0
- Masse salariale globale des agents I.R.C.A.N.T.E.C. pour l'année 2025 : 0 €

### **Article 2 – Procédure de passation**

La présente consultation est lancée sous la forme d'une procédure adaptée.

### **Article 3 – Durée du Marché**

Le présent marché est conclu pour une durée de 3 années, à compter du **01/01/2027**, et prendra fin le **31/12/2029** à minuit.

En cours d'exécution, le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception postale, sous réserve de l'observation d'un préavis de 3 mois avant l'échéance annuelle, la résiliation prenant effet le 31 décembre suivant à minuit.

### **Article 4 – Allotissement**

Le présent marché est composé d'un lot unique.

**Article 5 – Modalités de paiement**

Mandat administratif ou toute autre modalité de paiement validée par la Direction de la comptabilité publique.

**Article 6 – Dossier de consultation**

Un exemplaire du dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il comprend, par ordre de priorité croissant :

- Le présent règlement de consultation,
- L'acte d'engagement,
- Le CCTP.

Un exemplaire du listing du personnel est annexé au CCTP.

**Article 7 – Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Article 8 – Contenu des Offres****8-1 *Offre de base – Forme du prix***

Le candidat a l'obligation de présenter une offre correspondant à l'ensemble des demandes mentionnées dans l'acte intitulé « Acte d'engagement ».

Le prix sera exprimé en pourcentage de l'assiette de cotisation.

**8-2 *Variantes***

Dès lors qu'ils auront répondu à l'offre de base, les candidats pourront proposer des variantes qui devront respecter les exigences minimales, formulées dans le présent dossier de consultation, relatives au régime du contrat (capitalisation) et aux rechutes.

Les candidats devront faire apparaître les variantes de façon distincte de l'offre de base, soit dans une annexe à l'acte d'engagement, soit, lorsque les modifications apportées par rapport aux exigences du dossier de consultation seront moindres, dans l'acte d'engagement lui-même.

**Article 9 – Modification de détail des dossiers de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date fixée pour le dépôt des offres, des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

**Article 10 – Documents à fournir par les candidats**

Le candidat peut présenter pour le présent marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

Chaque candidat est tenu de fournir obligatoirement les documents suivants (obligatoirement rédigés en langue française) :

**□ Documents relatifs au candidat :**

- Lettre de candidature (DC 1) ;
- Déclaration du candidat (DC 2) ;
- Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (NOTI 1)  
(NB : Ce document peut n'être remis qu'une fois le marché attribué)
- Si le candidat est en redressement judiciaire : copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de soumissionner conformément aux dispositions de l'article 43 du Code des marchés publics.
- Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra, sur simple demande de la collectivité, dans un délai de quinze (15) jours, pouvoir produire les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, ainsi que les pièces mentionnées à l'article D. 8222-5 du Code du travail conformément aux dispositions de l'article 46 du Code des marchés publics.

**Documents relatifs au candidat et, le cas échéant, au sous-traitant :**

- Le candidat devra donner une liste de références concernant la gestion des contrats souscrits par des Collectivités territoriales ;
- Le candidat devra indiquer son chiffre d'affaires global et la part de celui-ci représenté par l'assurance pour les Collectivités territoriales pour les trois derniers exercices ;
- Les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché.
- Les certifications qualités
- Les moyens informatiques

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, si les renseignements fournis s'avèrent inexacts, le marché est résilié aux torts dudit titulaire à compter du jour de la réception par ce dernier de la notification de la résiliation.

**□ Documents relatifs à l'offre**

- Le présent règlement de consultation daté et signé ;
- L'acte d'engagement complété, daté et signé\* ;
- Le cahier des Clauses Techniques particulières daté et signé ;
- Les observations et/ou réserves éventuelles ;
- Les variantes éventuelles.

Le candidat peut fournir également :

- Un exemplaire des conditions générales et/ou particulières du contrat d'assurance proposé.
- La description des moyens mis à disposition et le coût d'utilisation des moyens de prévention des risques ;

**Les conditions particulières et/ou générales du contrat d'assurance, lorsqu'elles sont fournies constituent un tout indivisible avec l'acte intitulé « Acte d'engagement ».**

## **IMPORTANT**

**\* Si l'offre est déposée par un intermédiaire d'assurance, elle devra impérativement être signée par la compagnie d'assurance.**

**Si elle est signée par l'intermédiaire seul, celui-ci devra (sous peine d'irrecevabilité de l'offre) produire une attestation de la compagnie le mandatant expressément pour répondre en son nom.**

### **Article 9 – Dépôt des offres**

Les plis devront parvenir à destination avant le 13 novembre 2026 A 12h00. **Depuis le 1er octobre 2018, la dématérialisation des procédures de passation (y compris la remise des offres et candidatures) impacte désormais tous les marchés publics.**

#### **9.1 – Transmission sous support papier**

Conformément aux dispositions du code de la commande publique **aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.**

#### **9.2 – Transmission électronique**

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante :

**<http://www.midilibre-marchespublics.com/accueil.htm>**

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Par conséquent, la transmission des documents sur un support électronique autre que le profil acheteur (CD-ROM, clé USB, courriels...) n'est pas autorisée.

#### **Signature des documents :**

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au stade de la remise de l'offre mais est fortement recommandée.

#### **Précisions sur le dépôt électronique :**

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 (NOR : ECOM1800783A), le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, **sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB)** ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la

mention « copie de sauvegarde - ne pas ouvrir », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, cette dernière sera automatiquement écartée.

Cette **copie de sauvegarde** devra être transmise sous pli cacheté portant les mentions :

|                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Marché public d'assurance du personnel de la commune d'Arles-sur-Tech - Copie de sauvegarde Candidat :..... Lot n° : NE PAS OUVRIR</u></b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Cette copie devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant le 13 novembre 2026 à 12h00 et ce, à l'adresse suivante : Mairie d'Arles-sur-Tech – **Service Urbanisme et Travaux Baills de la Mairie** – 66 150 ARLES SUR TECH. **Elle n'est pas obligatoire.**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats courants, largement disponibles et de préférence en mode « révisable » pour le DPGF (Cf. *arrêté du 20 avril 2016 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité*). NOTA : Les fichiers "Pages" pour Mac sont fortement déconseillés. Ils sont à convertir en tant que fichier PDF.

Aussi, il est demandé aux soumissionnaires de limiter la taille de leur fichier à 50 Mo maximum par document.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

#### **Article 10 – Négociations avec les candidats**

Après l'ouverture des plis par le pouvoir adjudicateur, ce dernier se réserve le droit d'engager des négociations avec les trois candidats les mieux classés dont le dossier de candidature et l'offre présentée sont conformes aux spécifications exigées par le présent cahier des charges.

#### **Article 11 – Critères de sélection des offres**

Le jugement des offres sera effectué en application des dispositions prévues à l'article L2152-7 du Code de la Commande Publique.

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, les caractéristiques environnementales des offres sont prises en compte dans les critères d'attribution.

Ainsi, conformément à l'article L. 2152-7 du Code de la commande publique, au moins un des critères d'attribution prend en compte les caractéristiques environnementales de l'offre.

Pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, la Collectivité prendra en compte les critères de sélection suivants :

### 1. Valeur technique de l'offre (35 points)

La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des éléments suivants :

- **Structure du contrat : 8 points**

La notation sera effectuée selon l'échelle suivante :

- 8 points : conforme aux besoins et aux exigences du dossier de consultation ;
- 6 points : se rapprochant des besoins et des exigences ;
- 5 points : différente mais acceptable ;
- 3 points : éloignée des besoins et des exigences ;
- 1 point : très éloignée des besoins et des exigences ;
- 0 point : inacceptable.

- **Étendue des garanties : 9 points**

L'analyse portera notamment sur l'étendue, la pertinence et l'adéquation des garanties proposées au regard des besoins exprimés par la Collectivité.

- **Modalités d'indemnisation : 9 points**

L'analyse portera notamment sur les modalités, conditions et délais d'indemnisation proposés, ainsi que sur leur adéquation aux besoins de la Collectivité.

- **Franchises : 9 points**

L'analyse portera sur le niveau et les conditions d'application des franchises proposées, au regard des besoins de la Collectivité.

### 2. Tarifs appliqués (35 points)

Le candidat présentant le tarif le moins élevé se verra attribuer la note maximale de **35 points**.

Pour les autres candidats, la notation sera calculée selon la formule suivante :

**Note = (tarif le moins élevé / tarif du candidat) × 35**

L'analyse tarifaire sera effectuée sur la base des éléments financiers demandés dans les documents de la consultation.

### 3. Assistance technique (20 points).

Ce critère sera apprécié au regard de la qualité et de l'étendue des prestations d'assistance technique proposées par le candidat, notamment :

l'accompagnement et le conseil apportés à la Collectivité ;

- les modalités d'assistance en cas de sinistre ;
- les actions de prévention proposées ;
- les dispositifs et moyens mis en œuvre pour contribuer à la réduction de la sinistralité ;
- la qualité du service après-vente et le suivi du contrat.

Ce critère sera noté sur **20 points**.

### 4. Caractéristiques environnementales de l'offre (10 points).

Conformément à l'article L. 2152-7 du Code de la commande publique, les caractéristiques environnementales de l'offre seront prises en compte dans le jugement des offres.

Ce critère sera apprécié au regard des mesures et engagements proposés par le candidat permettant de limiter les impacts environnementaux liés à l'exécution du marché.

L'analyse pourra notamment porter sur :

- les mesures mises en œuvre pour limiter les déplacements et leur impact environnemental ;
- les modalités de dématérialisation et de limitation des consommations de ressources liées à la gestion du contrat ;
- les actions de prévention et de réduction des impacts environnementaux liées à l'exécution des prestations ;
- les engagements du candidat en matière de réduction de son empreinte environnementale ;
- tout autre dispositif ou engagement environnemental directement lié à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution.

Le candidat devra préciser, dans son offre, les moyens, mesures et engagements concrets qu'il entend mettre en œuvre pour répondre à ce critère.

Ce critère sera noté sur **10 points**.

#### **Article 12 – Attribution du Marché**

Le pouvoir adjudicateur, se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si aucune offre n'est jugée acceptable au regard des critères définis à l'article 11 du présent règlement de consultation.

Le candidat retenu sera avisé de l'acceptation de son offre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le délai d'exécution est de dix (10) jours francs à compter de la notification du marché. Il permet au titulaire du marché de délivrer le cas échéant à défaut de contrat d'assurance, la note de couverture conformément aux dispositions de l'article L.112-2 du Code des Assurances. En tout état de cause, le contrat définitif, conforme au règlement de consultation et à son acte d'engagement, doit être adressé à la Ville dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de la notification du marché.

A réception du contrat, la Collectivité se réserve un délai de 30 jours pour vérifier la conformité du contrat avec l'offre remise initialement, et le régulariser.

A la signature du contrat, la Collectivité s'engage à mandater le paiement de la quittance présentée, dans le respect des règles de paiement imposées par la comptabilité publique.

#### **Article 13 – Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les soumissionnaires devront faire parvenir au plus tard 7 jours calendaires avant la date de remise des offres, une demande écrite via la plateforme :

<http://www.midilibre-marchespublics.com/accueil.htm>

## ACTE D'ENGAGEMENT

Les conditions particulières et/ou générales du contrat d'assurance remises obligatoirement par l'assureur constituent un tout indivisible avec le présent document intitulé « Acte d'engagement » ainsi qu'avec le cahier des clauses techniques particulières.

### Sommaire :

**Titre I :        Identifiant**  
**Titre II :       Conditions d'exécution du marché**  
**Titre III :      Gestion et prestations associées au marché**  
**Titre IV :      Prix du marché**

**Titre I :        Identifiant**

### 1.1 La collectivité

▪ **Personne publique :**

**MAIRIE D'ARLES-SUR-TECH**  
**Baills de la Mairie**  
**66150 Arles-sur-Tech**

représentée par : **M. Jérôme MOLAS Maire**

**N° SIRET : 21660009800018**

**Comptable assignataire : SGC de Céret**

**Le représentant du pouvoir adjudicateur est : M. Jérôme MOLAS Maire**

▪ **Objet du marché :**

**La commune d'Arles-sur-Tech**, représentée par **M. Jérôme MOLAS Maire**, procède à une consultation en vue de souscrire son contrat d'assurance, garantissant tout ou partie des risques financiers liés à la protection sociale statutaire de son personnel titulaire et non titulaire, en application des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, du décret 60-58 du 11 janvier 1960, pour les agents affiliés à la CNRACL, du décret n°91-298 du 20 mars 1991 et du décret n°88-145 du 15 février 1988.

▪ **Procédure de passation :**

La présente consultation est lancée sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code de la Commande Publique.

### 1.2 Engagement du candidat

#### Compagnie d'assurance :

Je soussigné :

Agissant pour mon propre compte

Pour le compte de

Adresse du siège social :

Téléphone :

Fax :

Numéro SIRET :

**Intermédiaire :**

Je soussigné :

Agissant pour mon propre compte

Pour le compte de

Adresse du siège social :

Téléphone :

Fax :

Numéro SIRET :

**Délégation de gestion :**

Je soussigné :

Agissant pour mon propre compte

Pour le compte de

Adresse du siège social :

Téléphone :

Fax :

Numéro d'immatriculation au R.C.S :

Après avoir pris connaissance du règlement de consultation, du présent acte d'engagement et CCTP.

**M'engage :**

- Conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter la prestation (services d'assurances) dans les conditions ci-après définies.

L'offre ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Titre II : Conditions d'exécution du marché**

Les conditions d'exécution du marché sont déterminées par les conditions particulières et/ou générales proposées par le candidat.

La tarification proposée par le candidat, au Titre IV du présent acte d'engagement, devra inclure les prestations proposées par le candidat dans le cadre du présent Titre.

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2027 à 0 heure et se terminera le 31 décembre 2029 à minuit.

### **Titre III : Gestion et prestations associées au marché**

La tarification proposée par le candidat, au Titre IV du présent acte d'engagement, devra inclure les prestations décrites ci-dessous.

**Pour chaque rubrique, en cas de réponse négative, le candidat devra notamment indiquer le montant mis à la charge de l'établissement.**

Pour chaque rubrique on entend par « candidat » le candidat lui-même ou le délégataire de gestion.

#### **3.1 Gestion des prestations**

Le candidat devra impérativement fournir les documents types de déclaration de sinistres et un document décrivant son logiciel de gestion spécialisé dans le risque statutaire.

Afin d'apprécier au mieux la qualité de l'offre du candidat, celui-ci s'attachera à fournir un maximum d'informations quant à la prestation proposée. A ce titre, il pourra préciser :

Les moyens et matériels dédiés à la gestion des sinistres et à la gestion du contrat d'assurance

#### **3.2 Assistance juridique**

##### **3.2.1. Assistance juridique sur la protection sociale des agents de la Fonction Publique Territoriale**

Le candidat s'engage à fournir à la Collectivité une assistance juridique, pour toutes questions relatives à la protection sociale des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Afin d'apprécier au mieux la qualité de l'offre du candidat, celui-ci s'attachera à fournir un maximum d'informations quant à la prestation proposée. A ce titre, il pourra préciser :

- les moyens et matériels dédiés à l'assistance juridique sur la protection sociale des agents de la fonction publique territoriale :
- le nombre de questions traitées annuellement,
- le délai moyen de traitement des questions,
- le volume de la base documentaire :
- le service est gratuit : OUI - NON
- si non, préciser le coût :
- et toute autre précision utile (...)

### 3.2.2. Recours

Le candidat met à la disposition de la Collectivité un service qui effectuera les recours contre les tiers responsables, pour tout accident pouvant survenir à l'un de ses agents.

Afin d'apprécier au mieux la qualité de l'offre du candidat, celui-ci s'attachera à fournir un maximum d'informations quant à la prestation proposée. A ce titre, il pourra préciser :

- les moyens et matériels dédiés au recours,
- l'étendue de l'intervention,
- le nombre de dossiers traités par an :
- le service est gratuit : OUI - NON
- si non, préciser le coût :
- et toute autre précision utile (...)

### 3.3 Statistique

Le candidat s'engage à fournir à la Collectivité un ou plusieurs dossiers statistiques lui permettant de connaître l'état de son absentéisme et de le comparer avec les collectivités équivalentes.

Afin d'apprécier au mieux la qualité de l'offre du candidat, celui-ci s'attachera à fournir un maximum d'informations quant à la prestation proposée. A ce titre, il pourra préciser :

- les moyens et matériels dédiés au recours,
- l'étendue de l'intervention,
- le nombre de dossiers traités par an :
- le service est gratuit : OUI - NON
- si non, préciser le coût :
- et toute autre précision utile (...)

### 3.4 Réduction du risque maladie ordinaire

#### 3.4.1 Contre Visite / Expertise

Afin d'apprécier au mieux la qualité de l'offre du candidat, celui-ci s'attachera à fournir un maximum d'informations quant à la prestation proposée. A ce titre, il pourra préciser :

|  |
|--|
|  |
|--|

- les moyens et matériels dédiés au recours,
- l'étendue de l'intervention,
- le nombre de dossiers traités par an :
- le service est gratuit : OUI - NON
- si non, préciser le coût :
- et toute autre précision utile (...)

#### 3.4.2 Réintégration professionnelle

Le candidat indiquera avec précision les solutions adaptées aux collectivités dont les agents seraient en arrêt de travail en raison de difficultés psychologiques.

Afin d'apprécier au mieux la qualité de l'offre du candidat, celui-ci s'attachera à fournir un maximum d'informations quant à la prestation proposée. A ce titre, il pourra préciser :

- les moyens et matériels dédiés à la réintégration professionnelle :
- le nombre de dossiers traités annuellement :
- le service est gratuit : OUI - NON
- si non, préciser le coût :
- et toute autre précision utile (...)

#### 3.4.3 Maintien dans l'emploi

Le candidat indiquera avec précision les solutions adaptées aux collectivités dont les agents seraient en arrêt de travail en raison d'inaptitude totale ou partielle.

Afin d'apprécier au mieux la qualité de l'offre du candidat, celui-ci s'attachera à fournir un maximum d'informations quant à la prestation proposée. A ce titre, il pourra préciser :

- les moyens et matériels dédiés au maintien dans l'emploi :
- le nombre de dossiers traités annuellement :
- le service est gratuit : OUI - NON
- si non, préciser le coût :
- et toute autre précision utile (...)

### **3.5 Prévention et réduction du risque accident de service**

#### **3.5.1 Assistance et conseil en hygiène et sécurité**

Le candidat doit décrire la prestation qu'il propose :

Afin d'apprécier au mieux la qualité de l'offre du candidat, celui-ci s'attachera à fournir un maximum d'informations quant à la prestation proposée. A ce titre, il pourra préciser :

- les moyens et matériels dédiés à l'assistance et au conseil en hygiène et sécurité :
- le délai moyen de traitement des questions :
- le volume de la base documentaire :
- le nombre de questions traitées par an :
- le service est gratuit : OUI - NON
- si non, préciser le coût :
- et toute autre précision utile (...)

#### **3.5.2 Formation en hygiène, sécurité et gestion des ressources humaines**

Le candidat doit décrire la prestation qu'il propose :

Afin d'apprécier au mieux la qualité de l'offre du candidat, celui-ci s'attachera à fournir un maximum d'informations quant à la prestation proposée. A ce titre, il pourra préciser :

- les moyens et matériels dédiés à la formation en hygiène, sécurité et gestion des ressources humaines,
- les thèmes de formation :
- le nombre de jours de formation dispensés au cours de l'année N-1,
- les statistiques :
- le service est gratuit : OUI - NON
- si non, préciser le coût :

- et toute autre précision utile (...)

### 3.6 Documents et outils pédagogiques

Le candidat doit décrire la prestation qu'il propose :

Afin d'apprécier au mieux la qualité de l'offre du candidat, celui-ci s'attachera à fournir un maximum d'informations quant à la prestation proposée. A ce titre, il pourra préciser :

- le volume de la documentation :
- le service est gratuit : OUI - NON
- si non, préciser le coût :
- et toute autre précision utile (...)

### 3.7 Outils et services informatiques

Le candidat devra impérativement fournir un document décrivant tous les outils et services informatiques couvrant le périmètre du présent marché et être en capacité de proposer une démonstration de ces outils sous peine de rejet de l'offre.

A ce titre, le candidat s'attache à fournir un maximum d'informations dans les domaines suivants :

#### 3.7.1 Les services associés au contrat

Le candidat propose t-il un outil de gestion des contre-visites et expertises médicales :

OUI – NON

Est-il disponible immédiatement : OUI – NON

Si non, à quelle échéance :

Si oui, le candidat indique les fonctionnalités mises à disposition.

Le candidat propose t-il un outil d'aide à la création du document d'évaluation des risques

professionnels : OUI – NON

Est-il disponible immédiatement : OUI – NON

Si non, à quelle échéance :

### 3.7.2 Les outils de pilotage des prestations

Le candidat propose t-il un système expert analyse des arrêts lourds : OUI – NON

Est-il disponible immédiatement : OUI – NON

Si non, à quelle échéance :

Si oui, le candidat indique les fonctionnalités mises à disposition.

Le candidat propose t-il un portail d'informations : OUI – NON

Est-il disponible immédiatement : OUI – NON

Si non, à quelle échéance :

Si oui, le candidat indique la nature des informations accessibles et les services opérationnels :

Le candidat devra également préciser les moyens mis en œuvre en termes de sécurité.

## Titre IV : Prix du marché

La tarification ci-dessous proposée par le candidat, doit inclure les prestations visées aux Titres II et III du présent acte d'engagement.

**Les prix sont proposés ci-dessous par le candidat**

**Article 1 : Tarification**

### Agents titulaires et stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L

**Taux applicables au traitement de base de l'année :**

**Offre de base : Franchise 10 jours, 15 jours fermes ou 30 jours fermes en maladie ordinaire.**

| <b>GARANTIES</b>  | <b>TAUX TTC applicables sur traitement de base hors charges patronales</b> |          |          |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| Risques assurés : | 10 jours                                                                   | 15 jours | 30 jours |
| Maladie ordinaire | %                                                                          | %        | %        |

| <b>GARANTIES</b>                             | <b>TAUX TTC applicables sur traitement de base hors charges patronales</b> |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Risques assurés : sans franchise             |                                                                            |
| Décès                                        | %                                                                          |
| Accident de service, maladie professionnelle | %                                                                          |
| Longue maladie, longue durée                 | %                                                                          |
| Maternité                                    | %                                                                          |

**Le candidat devra compléter, sous peine de rejet d'offre, les informations suivantes :**

- L'assureur renonce-t-il à la résiliation pour sinistre ? OUI – NON

- Quelle est la durée des indemnités journalières après résiliation ou au terme du contrat en nombre d'années ?

- Les frais médicaux sont-ils indemnisés à titre viager ? OUI – NON\*

- Les frais médicaux sont-ils indemnisés après résiliation ou au terme du contrat ? OUI – NON\*

- Les rechutes liées à un sinistre ayant pris naissance durant la période d'assurance sont-elles indemnisées après résiliation ou au terme du contrat ? OUI – NON\*.

Si OUI, pendant combien de temps ?

\* Merci de rayer la mention inutile

**Variante(s) proposée(s) par le candidat**

**Taux applicables au traitement de base**

| <b>GARANTIES</b>                                                 | <b>TAUX TTC applicables sur traitement de base hors charges patronales</b> |
|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Risques assurés / Franchise (A renseigner par l'acheteur public) | %                                                                          |

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

**Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires****Taux applicables au traitement de base**

**Offre de base : Franchise 10 jours, 15 jours fermes ou 30 jours fermes en maladie ordinaire.**

| GARANTIES         | TAUX TTC applicables sur traitement de base hors charges patronales |          |          |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------|----------|----------|
|                   | 10 jours                                                            | 15 jours | 30 jours |
| Risques assurés : |                                                                     |          |          |
| Maladie ordinaire | %                                                                   | %        | %        |

| GARANTIES                                    | TAUX TTC applicables sur traitement de base hors charges patronales |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Risques assurés :                            |                                                                     |
| Décès                                        | %                                                                   |
| Accident de service, maladie professionnelle | %                                                                   |
| Maladie grave et longue durée                | %                                                                   |

- L'assureur renonce-t-il à la résiliation pour sinistre ? OUI – NON \*

- Quelle est la durée des indemnités journalières après résiliation ou au terme du contrat en nombre d'années ?

- Les frais médicaux sont-ils indemnisés à titre viager ? OUI – NON\*

- Les frais médicaux sont-ils indemnisés après résiliation ou au terme du contrat ? OUI – NON\*

- Les rechutes liées à un sinistre ayant pris naissance durant la période d'assurance sont-elles indemnisées après résiliation ou au terme du contrat ? OUI – NON\*.

Si OUI, pendant combien de temps ?

\* Merci de rayer la mention inutile

**Variante(s) proposée(s) par le candidat**

**Taux applicables au traitement de base**

| GARANTIES | TAUX TTC applicables sur traitement de base |
|-----------|---------------------------------------------|
|-----------|---------------------------------------------|

|                                                                  | <b>hors charges patronales</b> |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Risques assurés / Franchise (A renseigner par l'acheteur public) | %                              |

**Article 2 : Paiement**

La Collectivité se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant :

- Au compte ouvert au nom de : .....
- Sous le numéro : .....
- Code banque : .....
- Nom de la banque : ..... Code guichet : .....

(joindre un RIB)

|                   |
|-------------------|
| <b>SIGNATURES</b> |
|-------------------|

A .....

Le .....

**Le candidat\***

A .....

Le .....

**Le représentant légal de la Commune**

**Le Maire,  
Jérôme MOLAS**

\* Si l'offre est déposée par un intermédiaire d'assurance, elle devra impérativement être signée par la compagnie d'assurance.

Si elle est signée par l'intermédiaire seul, celui-ci devra (sous peine d'irrecevabilité de l'offre) pouvoir produire une attestation de la compagnie le mandant expressément pour répondre en son nom.

### FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCE (1)

Copie certifiée conforme à l'original délivré en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la Loi N° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée, facilitant le crédit aux entreprises.

A .....

Le .....

Le représentant légal de la Collectivité (2)

(1) à remplir par la Collectivité en original sur une photocopie

(2) date et signatures originales

### Article 3 – Notification au titulaire

La notification consiste en la remise d'une copie certifiée conforme de la consultation au titulaire.

Cette remise sera effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans ce cas, coller ICI, l'avis de réception postale, daté et signé par le titulaire.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification  
une copie certifiée conforme du présent marché

A .....

Le .....

## **ANNEXES**

**La présente annexe ne fait pas partie du Cahier des Charges et ne sera pas communiquée aux candidats**

*Décision administrative*